



Les épreuves écrites du bac professionnel se déroulent du mercredi 20 mai au vendredi 5 juin, dans une relative **indifférence médiatique** alors que plus d'un tiers des lycéen·nes sont scolarisé·es en lycée professionnel. Le jeudi 28 et le vendredi 29 mai, ces épreuves ont eu lieu toute la journée, **dans une chaleur accablante, sans anticipation ni adaptation de la part du ministère**, plaçant les élèves et les personnels dans des conditions préoccupantes. Alors que la question de **l'urgence de la rénovation du bâti scolaire** se pose le ministère se satisfait d'un plan « gestion des vagues de chaleur » plutôt inconséquent.

Cette nouvelle session d'examens pose toujours autant de questions sur son organisation et son caractère national alors qu'est introduite la **dématérialisation des copies entraînant une nouvelle dégradation des conditions de correction et de l'harmonisation des notes. Tour d'horizon ici.**

METTRE FIN AU PARCOURS DIFFÉRENCIÉ



Les épreuves « anticipées » sont la conséquence de l'introduction du « parcours différencié » en Terminale, réforme et calendrier dénoncés par notre organisation. Le « parcours différencié » **engendre dysfonctionnements, désorganisation, absentéisme**, mais surtout stress pour les élèves et **incohérence pédagogique** (notamment en cassant les progressions pédagogiques), en plus de la remise en cause du groupe-classe ou de la **rupture d'égalité entre élèves**. Le retour des épreuves après la mi-juin a été gagné pour la session 2027. Il reste maintenant à obtenir la suppression totale du parcours différencié réduit à deux semaines et déplacé avant le début de Parcoursup.

LA DÉMATÉRIALISATION DES COPIES

Pour cette session 2026, les corrections de ces épreuves écrites sont dématérialisées et leur gestion, comme habituellement, confiée aux rectorats. Cette mesure, **imposée dans la précipitation et sans concertation**, dégrade les conditions de travail des personnels en entravant le travail collectif et collaboratif. **La CGT Éduc'action dénonce cette pratique** car les dysfonctionnements sont nombreux : difficulté à comparer les copies et à harmoniser la correction, manque de lisibilité des copies, fatigabilité (notamment oculaire), isolement face à son propre écran, arbitrages individuels, réattributions de copies non concertées, bugs bloquants...

Pour la CGT Éduc'action, cette remise en cause d'une pratique qui fonctionnait et ce nivellement par le bas vont **dégrader les conditions d'évaluation et remettre en cause l'équité de traitement des élèves.**

Malgré nos demandes répétées d'une note garante d'un cadrage national, le ministère, après beaucoup d'hésitations, s'est contenté de donner des consignes orales aux rectorats, dont certains ont du mal à les appliquer. Les personnels convoqués par la DEC ("convocation vaut ordre de mission") seront finalement déchargés de cours pour les réunions d'entente, de corrections et d'harmonisation, avec des dates et des heures indiquées, alors que la disponibilité demandée aux collègues peut s'étaler sur plus d'une semaine et qu'ils et elles sont encore en responsabilité de classes. **L'augmentation du temps de travail lié à cette dématérialisation et aux problèmes qu'elle engendre nécessitent que des décharges supplémentaires soient allouées.** Avec la dématérialisation, les copies sont accessibles en permanence et l'institution semble considérer que les corrections peuvent être réalisées à tout moment. En faisant des enseignant·es des correcteurs et correctrices disponibles 24h/24 et 7j/7, cette organisation porte atteinte à leur droit à la déconnexion.

DES ÉPREUVES UNIQUEMENT EN MATINÉE

EXIGER QUE LES RECTORATS RESPECTENT LES CONSIGNES MINISTÉRIELLES

DÈS CETTE ANNÉE ET SI LA DÉMATÉRIALISATION SE POURSUIT DES DÉCHARGES DE SERVICE À LA HAUTEUR DE LA CHARGE DE TRAVAIL AVEC UN CADRAGE NATIONAL

CCF ET CCC : ALOURDISSEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Concernant les épreuves passées en Contrôle en Cours de Formation (CCF), les dates de remontée des notes varient fortement selon les académies et les établissements, mais aussi selon les diplômes et les filières préparés, allant du 22 mai au 12 juin 2026. En effet, le CCF transforme les examens en évaluations locales, organisées différemment selon les établissements, les moyens disponibles et les calendriers imposés.

Cette situation **remet en cause l'égalité entre les candidat-es, met la pression sur les personnels et fragilise le caractère national du diplôme.**

Le CCF fait peser sur les enseignant-es une charge de travail considérable. Les personnels doivent construire les sujets, organiser les évaluations, convoquer les élèves, reconvoquer les absent-es, assurer les surveillances, corriger les épreuves,



remplir les bordereaux et effectuer les remontées de notes dans des délais toujours plus contraints. **Tout cela sans reconnaissance réelle du travail supplémentaire effectué.**

Dans certaines matières professionnelles, **le développement du Contrôle en Cours de formation Continué (CCC) aggrave encore cette logique.** Ce mode d'évaluation

entretient une **pression constante** et transforme progressivement **les temps d'apprentissage en temps d'évaluation permanents.** À force les élèves décrochent.

Pour la CGT Éduc'action, l'évaluation par compétences et les Contrôles en Cours de Formation renforcent **une vision utilitariste de la voie professionnelle, tournée vers l'employabilité immédiate plutôt que vers l'émancipation, la qualification et la culture professionnelle des élèves.**

VALIDER UNE VÉRITABLE QUALIFICATION POUR LES EXAMENS, LA CGT ÉDUC'ACTION CONTINUE D'EXIGER...

- ✓ LE MAINTIEN DES COLLECTIFS DE TRAVAIL LORS DES CORRECTIONS AVEC CONVOCAION EN CENTRE
- ✓ L'ABANDON DU PARCOURS DIFFÉRENCIÉ
- ✓ LA SUPPRESSION DE L'ÉVALUATION EN CCF ET CCC
- ✓ LE RETOUR DÉFINITIF DES EXAMENS APRÈS LA MI-JUIN
- ✓ DES ÉPREUVES ANONYMES, PONCTUELLES ET NATIONALES

